



Vincent Locas, avocat

Chef, Prévention et gestion des litiges

Affaires juridiques

Ligne directe : (514) 598-3324

Télécopieur : (514) 598-3839

Courriel : vincent.locas@energir.com

Adresse courriel pour ce dossier : dossiers.reglementaires@energir.com

PAR SDÉ

Le 3 février 2023

M^e Véronique Dubois

Secrétaire

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

Place Victoria

800, rue du Square-Victoria

41^e étage, bureau 4125, C.P. 001

Montréal QC H4Z 1A2

**Objet : Demande réamendée d'examen du rapport annuel pour l'exercice financier
terminé le 30 septembre 2022**

Notre dossier : 312-01006

Dossier Régie : R-4209-2022

Chère consœur,

Pour faire suite à votre lettre datée du 23 janvier 2023¹ communiquée dans le dossier mentionné en objet, veuillez trouver ci-joint l'ordre du jour de la rencontre d'information qui se tiendra le 9 février 2023 à partir de 8 h 30 par le biais de la plateforme Microsoft Teams. L'invitation électronique contenant les coordonnées de connexion sera communiquée aux participants au plus tard la veille de la rencontre d'information.

Énergir prend acte que des intervenants ayant participé au dossier tarifaire 2021-2022², seuls l'ACIG, l'AHQ-ARQ, la FCEI, le GRAME et SÉ-AQLPA ont manifesté un intérêt à participer à la rencontre d'information. L'invitation ne sera donc envoyée qu'aux analystes de ces derniers ainsi qu'à ceux de la Régie de l'énergie (ci-après « **Régie** »).

De la même manière, les engagements de confidentialité et de non-divulgateion à être retournés dûment remplis et signés préalablement à la rencontre d'information afin de pouvoir participer à la portion de la rencontre se déroulant à huis clos n'ont été envoyés qu'aux analystes des personnes intéressées ayant confirmé leur participation.

Par ailleurs, à la lecture de la correspondance déposée par SÉ-AQLPA³, Énergir souhaiterait réitérer deux points importants qui ont été repris par la Régie dans sa correspondance du 23 janvier 2023 :

¹ A-0005.

² R-4151-2021.

³ C-SÉ-AQLPA-002.

- Premièrement, comme le veut la pratique, la rencontre d'information du rapport annuel d'Énergir est réservée exclusivement aux analystes de la Régie et des intervenants. Les procureurs n'y sont pas invités. Par conséquent, comme mentionné, l'invitation électronique ne sera acheminée qu'à la Régie ainsi qu'aux analystes qui ont confirmé leur participation⁴.
- Deuxièmement, les informations déposées sous pli confidentiel ne seront pas accessibles avant la rencontre d'information, mais pourront faire l'objet de questions au cours de la portion de la rencontre qui se tiendra à huis clos sujet à une identification préalable des pièces concernées.

Espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, chère consœur, nos salutations distinguées.

(s) Vincent Locas

Vincent Locas
VL/mb

p. j.

c. c. Procureurs des intervenants ayant participé au dossier R-4151-2021 (par courriel)

⁴ Voir aussi la correspondance d'Énergir datée du 12 janvier 2023 (B-0158, p. 1).